

L'an deux mille quatorze le lundi dix-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de mariage de la Mairie, Monsieur Joël Delrue, Maire de la commune présidait la séance.

Etaient présents : Monsieur Joël Delrue, Monsieur Daniel Fourrier, Monsieur Didier Lemaire, Madame Audrey Boché, Monsieur Jean Pierre Gardon, Madame Feret Sylvie, Madame Desavoie Lucie, Monsieur Fauquembergue Jacques, Monsieur Turbant Cyril, Madame Castain Nadia, Madame Reynaert Nicole, Madame Catherine Alexandre, Monsieur Youssef Fares, Madame Lemaître Danièle, Monsieur Vandermolen Pascal (à partir de 19h16)

Secrétaire de séance : Madame Lucie Desavoie, la séance est déclarée ouverte à 19h07.

Suivant l'ordre du jour :

1°) Résultat de l'appel d'offres, « Tour de ville, Tour des haies ». La présentation des entreprises (9 au total) Le montant des travaux évalué par les services d'Amiens métropole est de 105956,00 euros HT. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société Colas dont le montant est de 78552, 70HT euros. La lecture de la lettre du Conseil Général pour la subvention, suite à notre demande est de 12000 euros.

La proposition de Monsieur Joël Delrue Maire est adoptée à la majorité par 14 voix exprimée (un membre du Conseil étant pour l'heure absent)

2° Adhésion à la FDE pour le groupement d'achat GRDF et EDF. La FDE nous demande d'adhérer avant de participer à la réunion du 24/11/2014. Pour EDF la consommation est de 118994m³/l et pour GRDF de 184615.

Les membres du Conseil Municipal proposent d'attendre d'avoir plus d'éléments avant de prendre une décision et d'avoir les tarifs. Alors une réponse sera donnée à la FDE.

La proposition de reporter la décision est retenue à la majorité absolue des 15 voix.

3° Validation des tarifs pour le repas des aînés. (Sur proposition de la Commission fêtes et cérémonies)

Pour le tarif de 10 euros pour la participation des conjoints

9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

-Pour le repas, trois devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Les propositions retenues sont pour 19, 50 euros par personne par la Société Herbet et pour l'animation la société Delphin 450 euros TTC pour cinq heures d'animation.

Ces deux propositions adoptées à la majorité absolue de 15 voix.

-Pour le tarif des repas pour les élus, le montant retenu est de 20 euros, proposition adoptée par 9 voix pour et 6 contre.

-Pour le personnel communal, le repas avec le conjoint, la gratuité est proposée, proposition adoptée avec 14 voix pour et une abstention.

-Pour les invités, la somme de 32 euros est proposée, cette proposition est retenue à la majorité absolue de 15 voix. Monsieur Daniel Fourier s'est proposé de collecter les réservations.

4°) Pour les colis de Noël, il est proposé de l'attribuer aux personnes à partir de 67 ans. (Nées avant le 1^{er} janvier 1948) L'an dernier le prix était de 23 euros par personne et de 30 euros pour un couple, le colis étant remis aussi au personnel communal (colis individuel)

Cette proposition est adoptée à la majorité absolue de 15 voix.

5°) La plastification des photos du 11 novembre (exposition de documents d'histoire du village en 1914) Le montant de cette réalisation est de 78,65 Euros TTC, travaux réalisés par la société DBS, impression et plastification.

La proposition de Monsieur Vandermolen est adoptée à la majorité absolue de 15 voix.

6°) Contrats et règlement pour la salle polyvalente, Monsieur Pascal Vandermolen présente les contrats, des modifications sont apportées par les membres du Conseil.

Les prix du nettoyage pour la grande salle pour un montant de 87 Euros et de 53 euros pour la petite en comprenant l'office pour un montant de 53 euros.

Proposition adoptée à la majorité absolue de 15 voix.

Après les modifications examinées sur les trois contrats de la salle polyvalente le Conseil Municipal en adopte la rédaction à la majorité absolue de 15 voix.

7°) Questions diverses

Transfert de crédit : Décision modificative n°2 de -20000 du compte 2151 travaux de voirie et transfert de plus 20000 au compte 2313 Constructions. Ce transfert est adopté à la majorité absolue des 15 membres du Conseil Municipal.

-revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages Gaz et d'électricité, (les réseaux de transport et de distribution de gaz et pour les canalisations de gaz.)

Ce dossier est présenté par Monsieur Didier Lemaire qui propose d'en délibérer tous les ans, (soit pour le réseau gaz 5145 ml sur la commune). Le Conseil municipal décide de demander une redevance de 322 Euros pour l'année en cours. Cette proposition est adoptée à la majorité absolue de 15 voix.

-Pour la redevance électrique liée au nombre des habitants, (soit 772 habitants à Allonville) la redevance serait de 75, 16 Euros. Le Conseil Municipal adopte ces deux redevances à la majorité absolue des 15 voix.

-**Sapins de Noël** pour les écoles et le centre de loisir. L'achat de quatre sapins est adopté à la majorité absolue des 15 membres du Conseil Municipal.

-**Plantations d'arbres** dans la résidence du belvédère : 9 arbres sont à planter :

- 3 châtaigniers rue des châtaigniers

- 3 charmes et trois érables rue du Belvédère.

La société Goisque propose un devis pour un montant de 1096,32 Euros TTC, la proposition est adoptée à la majorité absolue des 15 membres du Conseil Municipal.

Le choix des emplacements est aussi retenu avec une majorité de 9 voix, deux voix contre, et 4 abstentions.

-**Aménagement paysager de la salle polyvalente**, des plans sont présentés. L'emplacement des arbres proposés sur ce plan n'est pas retenu notamment le long du terrain de tennis et dans le parking. Un rendez-vous avec des volontaires et des membres du Conseil municipal et l'architecte est proposé pour revoir cette question.

Pour le mur d'entraînement de tennis (malencontreusement détruit par erreur) la société IREM propose un devis pour la somme totale de 14088 euros hors taxes, le Conseil municipal refuse ce devis et demande à l'architecte de rechercher les responsables de la démolition pour leur en imputer le coût de la reconstruction à l'identique.

-Subvention d'Amiens métropole/terrain de tennis.

Avec l'excédent de la subvention dédiée à la réfection du terrain de tennis, Amiens métropole propose l'implantation d'une table de tennis de table d'extérieur, 15 voix pour.

-Le Conseil municipal rachètera trois poubelles, pour la salle polyvalente 15 voix pour.

-L'installation d'une benne pour les déchets verts est envisagée.

-Pour le lotissement St Jean, l'arrêté accordant le permis d'aménagement est subordonné aux recherches archéologiques préalables.

-Pour le transport des enfants à la piscine, le devis de la société Taquet est de 93 euros par transport pour la période de décembre à la fin mars pour 43 enfants et 5 adultes. Le devis est accepté 15 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.